

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° S 72/2021

POUR LA SELECTION DE CABINETS EN VUE DE LA REALISATION DE L'AUDIT TECHNIQUE, FINANCIER, COMPTABLE ET ORGANISATIONNEL DES OPERATIONS FINANCEES PAR LE FER DANS LE CADRE DU PER 2019-2020

1. Le Fonds d'Entretien Routier (FER) dispose de ressources dans le cadre de son budget 2021, et a l'intention d'utiliser une partie de celles-ci pour la sélection de cabinets en vue de la réalisation de l'audit technique, financier, comptable et organisationnel des opérations financées par le FER dans le cadre du PER 2019-2020 constitué en quatre (04) lots. Le financement est imputé sur la **ligne n°6058**.
2. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt a pour objectif d'établir une liste de cabinets en vue de la consultation restreinte relative à la réalisation de l'audit technique, financier, comptable et organisationnel des opérations financées par le FER dans le cadre du PER 2019-2020.
3. Le recrutement se fera selon la méthode de la Sélection Fondée sur la Qualité et sur le Coût (SFQC) conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019, portant Code des Marchés Publics.
4. Les lots sont constitués comme suit :
 - **Lot 1 : Audit organisationnel**
 - **Lot 2 : Audit comptable et financier**
 - **Lot 3 : Audit technique**
 - **Lot 4 : Audit technique**
5. La mission du cabinet consistera à faire des recommandations au FER à l'issue de l'audit lui permettant d'optimiser la gestion des ressources allouées à l'entretien routier et de répondre aux exigences de transparence dans la gestion des fonds mis à sa disposition.
6. Les cabinets d'études intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation en fournissant les informations ci-dessous sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations ci-dessus :
 - a) une note de présentation du Cabinet (firmes, bureau d'études ou consultants) ;
 - b) les références relatives à l'exécution de missions similaires notamment dans le domaine des audits technique, financier, comptable ou organisationnel (objet, description, années de réalisation, et coûts de la mission, nom et adresse du client, etc.) ;
 - c) les ressources humaines à mobiliser ;
 - d) Les Cabinets peuvent se mettre en association pour renforcer leurs capacités et leurs personnels ressources. Dans ce cas, un accord de groupement doit être fourni.
7. Le présent Avis à Manifestant est régi par les lois et règlement en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment par l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019, portant Code des marchés publics.
8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse ci-dessous, de 8 heures 00 minute à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 00 minute à 17 heures 00 minute (heures GMT) du lundi au vendredi.
9. Le FER invite les cabinets intéressés par le présent avis à lui adresser une lettre de manifestation d'intérêt faisant état de leur souhait d'être présélectionnés, ainsi que les documents requis au paragraphe 6 du présent avis.
10. Les manifestations d'intérêt devront être soumises en français en cinq (05) exemplaires dont un (01) original à l'adresse ci-dessous **au plus tard le 01/04/2021 à 9 heures 30 minutes temps universel** et porter la mention « **manifestation d'intérêt pour la présélection de cabinets** ».
11. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER (FER)
Direction Juridique, du Contentieux et des Contrats
Bureau Annexe du FER
Deux-Plateaux, Vallon en face du
Centre National de Documentation Juridique (CNDJ)

Tel: (225) 27 22 54 86 00 poste 347
07 78 43 07 41
Site web: www.fer-ci.org
Email : alla.patricia@fer-ci.org
coulibaly.bassiaka@fer-ci.org
12. Un maximum de six (06) cabinets sera retenu par lot à l'issue du présent Avis à Manifestation d'Intérêt pour la consultation restreinte.
Les entreprises retenues à l'issue de la présélection recevront ultérieurement une lettre d'invitation à soumissionner, accompagnée d'une Demande de Propositions (DP).